La CFE-CGC ne signera probablement pas l'accord sur les retraites complémentaires

Le Monde.fr avec AFP | 14.03.2013 à 14h47

La CFE-CGC ne signera *"très probablement pas"* le protocole d'accord sur les régimes de retraites complémentaires conclu mercredi soir, a indiqué jeudi 14 mars le président de la confédération des cadres, Bernard Van Craeynest.

Lire en édition abonnés : ***Le gouvernement se félicite de l'accord en vue sur les retraites complémentaires***

"Les mécanismes ne nous conviennent pas, il faut se serrer la ceinture mais on est dans une ambiance où certains doivent se serrer la ceinture plus que d'autres et c'est le personnel d'encadrement que nous représentons", a déclaré M. Van Craeynest, en marge de l'assemblée générale de la section CFE-CGC d'Airbus à Toulouse. Le protocole d'accord entérine une baisse de pouvoir d'achat pour 11 millions de retraités à partir du 1er avril et une hausse des cotisations acquittées par les salariés et les employeurs.

"UN SENTIMENT D'INÉGALITÉ ET D'INJUSTICE"

Selon ce texte, les retraites complémentaires des cadres du privé (Agirc) augmenteront de 0,5 % à cette date et celles de tous les retraités du privé (Arrco) de 0,8 %. Le président de la CFE-CGC déplore notamment *"cette différence"* de traitement. *"Nous en avons marre du jeu de cache-cache, où chacun se refile la patate chaude, essayant de faire porter la responsabilité des vaches maigres et de la pénurie sur l'autre. Nous ne signerons très probablement pas"*, a-t-il ajouté.

"Nous souhaitons qu'on mette le plus rapidement possible tout le monde autour de la table, les pouvoirs publics responsables des régimes généraux, les acteurs des régimes spéciaux, les partenaires sociaux responsables des complémentaires pour dire ce que nous allons faire ensemble", a-t-il déclaré. Pour la CFE-CGC, il s'agit de *"donner de la clarté, de la lisibilité et refonder l'architecture de nos systèmes : unifier les règles du jeu en termes d'annuités cotisées, en terme de critères de détermination de la retraite"*. *"Les différenciations génèrent un sentiment d'inégalité et d'injustice préjudiciable à notre cohésion sociale"*, souligne M. Van Craeynest.

"Il faut avoir le courage et l'honnêteté de dire que le pouvoir d'achat des retraités va baisser dans les années qui viennent mais qu'il faut refonder le système pour que ces années soient les moins nombreuses possibles", a-t-il conclu.